

8 mars 2006
Français
Original: anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquantième session

27 février-10 mars 2006

Point 3 c) ii) de l'ordre du jour

Suivi de la quatrième Conférence mondiale

gouvernance démocratique dans les sociétés où la moitié de la population est exclue du processus de décisions, ou n'y participe que marginalement. La participation des hommes et des femmes, sur un pied d'égalité, est également une condition nécessaire du développement durable et de la paix.

3. Les participants ont reconnu le rôle essentiel des instruments internationaux, et notamment de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes pour ce qui est de promouvoir la participation des femmes à tous les niveaux de la prise de décisions. Le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a adopté des recommandations générales concernant la participation des femmes au processus de décisions dans la vie publique, notamment l'administration et la diplomatie.

4. Les participants ont insisté sur l'importance de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité, qui décrit le rôle des femmes en matière de prévention et de règlement des conflits ainsi que de consolidation de la paix. Ils ont également insisté sur le fait que les femmes devaient participer, sur un pied d'égalité, à tous les efforts de préservation et de promotion de la paix et de la sécurité.

5. Les participants ont fait observer que les processus de prise de décisions concernaient aussi bien des organismes publics tels que parlements, administrations nationales et locales ou organismes économiques et sociaux mondiaux, que des mouvements sociaux, les organisations non gouvernementales, la société civile, les partis politiques, les syndicats ou le secteur privé. Ils ont présenté les pratiques optimales et les enseignements tirés de leur expérience, et notamment des exemples de programmes et de campagnes d'éducation et de formation destinés à faire prendre davantage conscience de la nécessité d'une participation des femmes à tous les niveaux.

6. Au cours des dernières décennies, les femmes ont participé de plus en plus à la vie publique, bien que cette évolution ait été lente et inégale. Par exemple, elles représentaient globalement 16,3 % des parlementaires début 2006, contre 11,3 % en 1995 et ont atteint la « masse critique » de 30 % dans 20 pays. Les statistiques disponibles montrent clairement que si, sur le plan juridique, les femmes ont dans la plupart des pays les mêmes droits que les hommes, les politiques destinées à concrétiser cette égalité dans les fa

convenu qu'il importait de renforcer les alliances stratégiques entre toutes les parties prenantes, y compris la société civile et les groupes et réseaux féminins, et de mener des campagnes de sensibilisation pour accroître davantage encore la participation des femmes à la prise de décisions à tous les niveaux.

19. La participation des hommes, en particulier pour ce qui est de la remise en question des stéréotypes, y compris s'agissant des rôles respectifs des hommes et des femmes au sein de la famille comme dans la vie professionnelle, pourrait fortement contribuer à la réalisation de l'égalité des hommes et des femmes.

20. Les participants ont insisté sur la nécessité de mieux faire connaître la situation des femmes dans les processus de décision à tous les niveaux et dans tous les domaines et, pour ce faire, d'améliorer la collecte de données, d'obtenir des statistiques ventilées par sexe, et d'investir davantage dans la recherche.
